

14ème législature

Question N° : 82360	De M. Guillaume Chevrollier (Les Républicains - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt
Rubrique > produits dangereux	Tête d'analyse > produits phytosanitaires	Analyse > utilisation. réglementation.
Question publiée au JO le : 23/06/2015 Réponse publiée au JO le : 25/08/2015 page : 6475		

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur l'exaspération des agriculteurs devant la stigmatisation qu'ils doivent affronter lorsqu'il est question de phytosanitaires. En effet alors qu'ils sont directement concernés par les questions de santé et d'environnement, qu'ils sont pleinement conscients des incidences des pesticides, ils se trouvent ciblés par les campagnes d'information ou de désinformation qui sont relayées sur ces sujets. Il vient lui demander de respecter le savoir-faire des agriculteurs et de cesser de leur imposer des contraintes qui les disqualifient et les pénalisent face à la concurrence des autres pays.

Texte de la réponse

Les produits phytopharmaceutiques sont au coeur d'attentes sociétales fortes. Leurs conséquences sur la santé, l'environnement et la biodiversité, qu'elles soient avérées ou suspectées, font régulièrement l'objet d'articles dans les médias. Les agriculteurs peuvent se sentir stigmatisés alors qu'ils font des efforts pour diminuer l'usage de ces produits. Les démarches déjà engagées par un nombre grandissant d'exploitations doivent être généralisées. En particulier, dans le cadre du plan Ecophyto, les premiers résultats du réseau de fermes pilotes, dit réseau DEPHY, ont conforté la possibilité de combiner la réduction de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques et la performance économique des exploitations. Par ailleurs, il est nécessaire, pour garantir sa compétitivité future, que l'agriculture française sorte de l'impasse constituée par une dépendance aux produits phytopharmaceutiques, car ils représentent une charge importante pour les agriculteurs et parce que l'évaluation de ces produits ne cessera de devenir plus exigeante et coûteuse.